Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 27 Septembre 1888 No. 49.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.







REPRODUCTIONS.

TRISTE, PAUVRE, SEUL.

Il était triste, mais, dimanche,
Il est allé voir bien souvent
L'humble fillette en robe blanche
Qui, dans son âme pure et franche,
Pour lui, garde un amour fervent.

Pauvre il était, mais l'adorée
Lui donne son cœur et sa foi,
Et laisse—promesse assurée—
Tomber dans sa main enfiévrée
Une main tremblante d'émoi.

Il était seul, mais voici l'heure
Où du ciel glisse un rayon d'or:
La vierge dont le bras l'effleure
Va semer de fleurs sa demeure;
C'est sa compagne et son trésor!

Eutrope Lambert.

PENSÉES.

—Consultez le devoir et non la passion dans tout ce que vous ferez.

—La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'autre misérable.

—On ne saurait trop propager le culte et le souvenir des belles âmes dans un temps où il y en a si peu.

—Il faut saisir l'occasion d'allumer dans l'âme de l'enfant la flamme du sacrifice, sans laquelle tout homme n'est qu'un misérable, quel que soit son rang.

—C'est dans le cœur du jeune homme que se creusent et s'assoient les forteresses de l'âge mûr, et celui qui a trop craint les périls de l'erreur ne craindra jamais assez les périls de l'indifférence.

PROGRÈS DE LA CRIMINALITÉ.

Pauvre France! Elle ne recueille que trop déjà les fruits de son laïcisme et de son enseignement neutre. C'est le cœur navré que nous sommes obligé de constater que si la population diminue dans plusieurs parties de la France, la criminalité augmente avec une progression effrayante d'année en année.

Les misérables qui parcourent nos campagnes en laissant derrière eux les vols, les meurtres, les incendies, ont plus que doublé depuis que nos modernes jacobins ont saisi le pouvoir. Les récidivistes, sous ce gouvernement tout paternel pour le vice, sont en pleine prospérité: en quatre ans, ils ont progressé de plusieurs milliers; de 80,818, leur nombre est monté à 92,825. La science est plus étendue, c'est vrai; mais le nombre des criminels qui ont reçu une instruction supérieure est incomparablement plus élevé que jamais; tant il est vrai que la science seule, sans religion, est plus apte à accélérer qu'à ralentir la marche de la criminalité. Le crime est plus précoce qu'autrefois: le nombre des enfants mineurs cités aux bancs des assises est effrayant: 33,228 ont passé cette année en police correctionnelle! Tristes résultats de l'éducation neutre, c'est-à-dire *athée!*

Les suicides sont aussi en progrès: on en compte 3,000 de plus qu'en 1870. Dans ce total, hors de proportion avec les nombres enregistrés jusqu'ici, les mineurs de seize ans ont fourni 62 victimes. On y trouve des suicidés âgés de dix, de neuf et de sept ans!!

Par pudeur, il faut passer les chiffres lamentables des divorces; la famille s'en va. En jetant les yeux sur ces plaies morales enfantées par la Révolution, on est saisi de tristesse. A vrai dire, la cause de nos malheurs au dehors et au dedans est là!

Ce n'est pas à Sedan écrit M. Jules Simon—ce n'est pas à Waterloo que sont nos grandes défaites, c'est à Paris. C'est ici qu'on s'efforce de faire de nous une nation d'impuissants. Chaque progrès du matérialisme est une victoire gagnée par les ennemis de la France et de l'influence française. Les missionnaires auront beau prêcher la croisade nouvelle, la croisade des écoles d'Orient; les écoles de Paris tueront les écoles d'Orient, à moins que, par une réaction heureuse, les écoles d'Orient ne nous ramènent aux vraies traditions de notre race.

Ces paroles se passent de commentaire; celui qui les écrit n'est pas un croyant; l'aveu n'en est que plus significatif.

F. Clauzel, S.J.

LES VICTIMES D'UN AMBITIEUX.

I

Dieu nous garde de l'ambition et des ambitieux! L'ambition d'un homme, souvent, a bouleversé le monde: l'histoire en fait foi.

L'ambition d'un méchant avorton d'oiseau, gros en tout comme le poing d'un enfant nouveau-né, boulversa la maison des Poljamin, coûta la vie à l'angora Patapouf, brouilla deux familles, et fut cause que le jeune André Poljamin passa toute sa journée du jeudi en retenue.

Voici l'histoire:

Sous la fenêtre de la chambre où le jeune André Poljamin préparait ses devoirs et ses leçons pour le lycée, des oiseaux avaient construit leur nid. Depuis qu'ils avaient posé la première brindille à la fourche de deux branches, le jeune André, plus préoccupé du travail des oiseaux que de sa propre besogne, avait furieusement négligé son Cornélius Népos et ses déclinaisons grecques. Le professeur de cinquième avait commencé par secouer la tête d'un air scandalisé, puis il avait mis de petites notes sur le cahier de correspondance d'André, et le père d'André avait froncé les sourcils. Comme les petites notes se reproduisaient périodiquement, le papa indigné avait grondé son petit garçon, et même l'avait privé de dessert un jour que la famille Poljamin recevait des amis à sa table. Quelle privation pour un petit gourmand, et quel affront pour un petit collégien qui avait pas mal d'amour-propre!

II

Le nid parachevé, la mère y déposa quatre œufs qu'elle se mit à couver avec une patience admirable. Le jeune André, rendu plus prudent par le malheur, avait préparé et expliqué tant bien que mal la vie de Miltiade, puis celle de Thémistocle; il venait d'expliquer celles d'Aristide le juste et de Pausanias l'ambitieux. Il entamait celle de Cimon, et se risquait tout tremblant parmi les mystères, les casse-cou et les chausse-trapes de la troisième déclinaison grecque, lorsque les petits oiseaux, l'un après l'autre, sortirent de leurs coquilles.

Il perdit bien quelques petits quarts d'heure à surveiller les allées et venues du père et de la mère qui allaient aux provisions, et le professeur plus d'une fois le regarda de travers, en faisant le geste symbolique d'allonger la main vers le cahier de correspondance. Néanmoins, il n'y eut point d'éclat: la crainte du maître et l'amour du dessert maintinrent André sur les limites où commencent les tribulations de l'écolier paresseux ou distrait.

Les petits oiseaux cependant commençaient à avoir des plumes; Cimon, fils de Miltiade, venait d'être frappé d'ostracisme, et André Poljamin cherchait dans son dictionnaire le mot *celerius*, pour traduire la phrase: *Cujus facit celerius Athenienses quam ipsum pœnituit.*

Les oisillons, qui venaient de déjeuner copieusement, s'étaient installés en dehors du nid pour digérer au soleil, et en témoignage de parfait contentement, ils faisaient: *Cuit! cuit! cuit!*

André aurait bien aimé à savoir ce qui les rendait si bruyants et si joyeux; mais se sentant un peu pressé par l'heure, il inséra son pouce gauche dans son oreille gauche, et de sa main droite il continua à feuilleter son dictionnaire, en se répétant à demi-voix *Celerius celerius*, pour ne pas entendre les oiseaux.

—*Cuit! cuit! cuit!*

—*Celerius! celerius! celerius!*

Cette espèce de dialogue bizarre durait depuis une demi-minute, lorsque la volonté d'André commença à céder, suivant en cela l'exemple de son attention; car le pauvre André s'aperçut qu'il cherchait *celerius* au milieu des pages consacrées à la lettre *S*.

Pour en finir avec cette obsession, il se leva brusquement et alla regarder par la fenêtre.

III.

Trois des petits, ronds comme des boules, immobiles comme des fakirs, le bec clos comme des oisillons repus, se tenaient prudemment accroupis sur leurs pattes repliées autour du nid. Le quatrième frère, plus éveillé et plus ambitieux, s'était perché triomphalement sur une petite branche isolée, à quatre pouces au moins au-dessus du nid.

L'oisillon fit d'abord bonne contenance, et tint la tête fièrement levée, appelant par ses cris l'attention de ses frères; mais aussitôt qu'ils cessèrent de le regarder, il prit un air penaud et inquiet, et André fut saisi d'un fou rire, parceque l'attitude et la physionomie de l'oisillon lui rappela aussitôt celle de son camarade Charrier.

A la dernière leçon de gymnastique, le camarade Charrier, profitant de ce que le maître était occupé ailleurs, avait grimpé sur le portique, et une fois là, avait crié aux autres: "Eh! les autres, regardez-moi donc!" Mais il y a une règle du rudiment de Lhomond qui dit: *Sua hominem perdet ambitio*; c'est-à-dire: Charrier sera victime de son ambition.

A peine debout sur le portique, Charrier eut le vertige; il se mit piteusement à plat ventre sur la poutre horizontale, ferma les yeux et cria: "Au secours!" Le maître appliqua l'échelle contre le portique, et, prenant Charrier par la peau du dos, le descendit, tremblant et penaud, au milieu des huées de ses camarades.

Or, l'oisillon se trouvait dans la même position que Charrier, et il faisait la même figure. La branche était oblique, et ses pattes glissaient; ses moignons d'ailes et son embryon de queue ne lui étaient d'aucun secours, soit pour voler soit pour conserver son équilibre.

Mais la mère était là, toute prête à jouer le même rôle que le maître de gymnastique.

IV.

André, curieux de savoir comment elle s'y prendrait, oublia Cimon, les Athéniens, l'ostracisme, l'heure et les exigences du professeur.

Tout à coup, l'ambitieux, saisi de vertige, fit un faux mouvement qui le précipita brusquement du faîte de la grandeur où son ambition l'avait hissé.

Il tomba à pic, et tout ce que sa mère put faire pour lui, ce fut de se précipiter au-dessous de lui, et de le soutenir de ses ailes étendues pour amortir sa chute.

Elle y parvint; car l'ambitieux déchu, après s'être relevé, se mit à trottiner sur le sable de l'allée.

"Comment va-t-elle faire pour le remonter?" se demanda André. Oh! que le pauvre Cimon était loin de sa pensée en ce moment.

Tout à coup, la mère et le petit se mirent à pousser des cris déchirants. Le chat du voisin, l'angora Patapouf, qui jusque-là avait fait semblant de dormir sur le chaperon du mur mitoyen, venait de sauter dans le jardin et s'avançait à pas de loup; l'oisillon, effaré, allait culbutant et se ramassant, sans savoir ce qu'il faisait; la mère planait entre le chat et lui pour le défendre et détourner l'attention de Patapouf.

Sans réfléchir un vingtième de seconde, André saisit son lourd encrier de plomb et le lança à Patapouf, qui battit en retraite. André ne s'aperçut même pas que sa blouse de toile était tigrée d'encre, et que l'encre ruisselait sur ses lèvres et sur ses cahiers. En quatre enjambées il descendit l'escalier, tantôt sifflant, tantôt criant: "Potor! Potor! un chat!"

Le terre-neuve Potor, qui ronflait sur une natte, secoua les oreilles et, aussitôt la porte ouverte, s'élança dans le jardin en bondissant comme un tigre.

La petite mère poussait en ce moment des cris de désespoir, planant au-dessus de Patapouf. Moins heureux que cet autre ambitieux de Charrier, l'oisillon n'avait pas été secouru à temps. Patapouf ramassé sur lui-même, avec des mouvements saccadés de la tête et des grondements de satisfaction, dévorait sa proie sur place.

Potor, excité par André, cassa les reins au chat d'un seul coup de ses crocs formidables.

André eut peur en voyant ce qu'avait fait Potor à son instigation; et croyant dissimuler sa faute en faisant disparaître le corps du délit, il prit Patapouf par la queue et le lança par-dessus le mur.

De l'autre côté du mur une voix de femme cria: "Quelle horreur!" Et comme André se sauvait vers la maison, il se trouva en face de son père et de sa mère que les aboiements de Potor avaient attirés.

Les voisins, qui aimaient beaucoup leur chat, et étaient d'un caractère "susceptible," prétendirent que l'on avait attiré Patapouf exprès pour le faire dévorer par Potor. Comme ils ne voulurent accepter ni explications ni excuses, les deux familles cessèrent de se rendre visite et même de se saluer.

Et comme il fallut prendre le temps de changer André de costume, il arriva au lycée sans leçons, sans devoirs et sans excuses, et fut condamné à passer le jeudi suivant en retenue.

Tout cela pourtant ne serait pas arrivé si l'oisillon ne se fût pas laisser aveugler par l'ambition.

Dieu nous garde de l'ambition et des ambitieux!

J. Girardin.

Le Manitoba.

Jeudi, 27 Septembre 1888.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON.

Nous avons enfin le dernier mot, sur les négociations entamées avec le gouvernement provincial par les promoteurs de cette importante entreprise.

Après avoir fait toutes les promesses et pris tous les engagements possibles en faveur de la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson, le gouvernement Greenway a refusé d'accorder à la compagnie, l'aide votée par la législature et promise par le premier ministre lui-même en mars dernier.

A cette époque, M. Hugh Sutherland, président de la compagnie, s'adressait à des capitalistes afin d'obtenir l'argent nécessaire pour construire le chemin, et dans le but d'inspirer une plus grande confiance dans l'entreprise, l'hon. M. Greenway lui remettait la lettre suivante :

Winnipeg, Man., 29 Mars 1888.

A tous ceux qui y ont intérêt :—Le porteur, M. Hugh Sutherland, président du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, doit visiter la ville de New-York, dans l'intérêt de sa compagnie ; je me crois justifiable en disant que la construction d'un chemin de fer à la Baie d'Hudson est de la plus haute importance à la population du Nord-Ouest du Canada, et comme marque de confiance dans l'excellence de cette entreprise, la législature de Manitoba a unanimement passé un acte garantissant pendant 25 ans l'intérêt sur $4,500,000 des obligations de la compagnie pour aider la construction de ce chemin de fer. M. Sutherland est bien connu ici en rapport avec cette entreprise, comme étant un homme intègre et habile.

(Signé) THOS. GREENWAY,
Premier de Manitoba.

Armé de cette lettre, M. Sutherland, de concert avec MM. Ross et Onderdonk, ses associés, s'adressa aux capitalistes étrangers pour obtenir ce qui manquait de l'argent nécessaire. Or, pendant que l'on négociait en Angleterre, à la sollicitation des capitalistes anglais, M. Greenway télégraphiait à ces financiers que son gouvernement était prêt à accorder l'aide garantie par l'acte de 1886, et l'argent demandé fut obtenu.

Pendant la dernière session, MM. Sutherland, Ross et Onderdonk s'adressèrent au gouvernement pour compléter les négociations, promettant de construire le chemin en moins de trois ans et de l'ouvrir au trafic dès l'automne de 1891, offrant en même temps toutes les garanties possibles. Il faut dire que MM. Ross et Onderdonk sont puissamment riches, en sorte que leur concours seul était déjà une assurance de succès ; mais le gouvernement avait sans doute d'autres vues, puisque nonobstant l'importance de l'entreprise et surtout malgré les promesses du premier ministre lui-même, tout a échoué.

Le gouvernement prétexta d'abord qu'il fallait préalablement en finir avec la question du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge, puis après une objection soulevée, une autre venait. Les ministres commencèrent ensuite une série d'absences. Enfin, lorsqu'il leur fallut donner une réponse définitive, les membres du cabinet déclarèrent qu'ils n'accorderaient pas l'aide promise par le statut et par le premier ministre, lequel avant cette dernière entrevue, avait eu le soin de s'enfuir à Toronto, n'ayant pas le courage d'être présent.

Ainsi, en dépit de toutes les promesses et de tous les engagements, cette importante entreprise va probablement être abandonnée pour d'ici à longtemps, par la faute du gouvernement provincial, dont la conduite est blâmée même par le *Free Press* de Winnipeg, qui lance contre lui les plus fortes accusations de corruption.

LE COUP DE PIED DE L'ANE.

M. J. Ernest Cyr, qui, au lendemain de l'élection de Saint-Boniface, insultait les électeurs de cette importante division électorale, n'a pu encore oublier sa défaite d'alors.

Appelé à barbouiller une feuille publiée à Winnipeg par le nommé Clarke, qui est aussi propriétaire du *Siftings*, M. Cyr insulte grossièrement M. LaRivière, probablement pour le récompenser de tous les services qu'il en a reçus.

Nous ne voulons pas ennuyer nos lecteurs en leur racontant l'histoire de ce triste personnage, histoire peu intéressante d'ailleurs ; mais pourtant, il viendra un temps opportun où ses faits et gestes et ses écrits seront communiqués au public, qui pourra juger, si un être aussi ambitieux et aussi orgueilleux, se disant tantôt libéral, tantôt conservateur, se déclarant aujourd'hui votre ami le plus sincère et devenant le lendemain votre ennemi le plus dangereux, a bien le droit de lever la tête pour juger les autres.

Dans le même numéro de cette feuille du nommé Clarke, M. Cyr nous adresse le reproche suivant, à propos du *Call*, de Winnipeg : "*Le Manitoba* manquerait-il de force de caractère pour flétrir ces insulteurs de nos croyances religieuses..."

Le *Call*, tout en les condamnant, s'est permis de publier les harangues du Rév. Roy. Il a également publié dans ses dépêches télégraphiques des nouvelles, la plupart fausses, qui nous ont certainement déplu ; mais que dire du journal le *Siftings*, publié par le nommé Clarke, soit disant catholique, dans les mêmes ateliers et sous la même presse que la feuille dont M. Cyr est aujourd'hui le *rédacteur-en-chef* ?

Dans un article de fond, intitulé : *Mariages dans le Ciel*, cette feuille infâme insulte l'église catholique, disant que nos évêques vendent le divorce et encouragent le concubinage en empêchant les autorités civiles d'accorder la dissolution du mariage. Cette feuille prétend que l'église a toléré en France le droit de jambage, et qu'un évêque du Canada qui faisait partie du Conseil Supérieur, sous la domination française, a introduit cette odieuse coutume dans notre pays. Ce sont là autant de mensonges que d'avancés. Or, cet article paraissait la même semaine et dans le même établissement que la feuille rédigée par M. Cyr, et vous voyez le nom de Frank I. Clarke en tête de chaque feuille.

Pauvre M. Cyr, vous vous êtes fourvoyé en prenant la rédaction du journal de M. Clarke.

A propos, comment se fait-il, M. Cyr, que dans votre feuille, à côté de quelques annonces respectables l'on voit celles de Henry J. Clarke, Q.C., etc., W. B. Thibaudeau et autres ?

Avant de parler de respectabilité ; avant de jeter des pierres à vos voisins, pensez à ceux que vous fréquentez et au lieu que vous habitez. Pauvre Cyr !

LES MISSIONS D'ATHABASCA.

Mgr Clut a communiqué à la presse la lettre suivante du Rév. Père Pascal, missionnaire à Athabasca. Cette lettre est d'autant plus intéressante pour nous que Mgr Taché, notre bien-aimé archevêque, est le premier missionnaire catholique qui ait visité Athabasca où il s'est rendu, pour la première fois, à l'automne de 1847. C'est Mgr Taché qui a baptisé le vieux LaViolette (Montagnais), chef de la famille dont il est question dans cette lettre :

L. J. C. ET M. S.

Lettre du Révérend Père Alb. Pascal à Monseigneur J. Clut, O. M. I., Evêque d'Arindèle et Auxiliaire de MacKenzie.

Mission Nativité, 13 juillet 1888.

Monseigneur et bien-aimé Père,

La dernière lettre dont Votre Grandeur a daigné m'honorer est datée "Eglise Saint-Pierre, 5 mai 1888." J'en avais reçu une première de Londres 20 septembre 1887, une troisième ultérieure à celle-ci venait aussi de Montréal avec la date du 12 février. C'est dire, Monseigneur, que la poste nous porte fidèlement vos bénédictions si précieuses et si consolantes pour nous. La plus ancienne de ces deux lettres me donnait presque l'assurance que nous aurions le bonheur de revoir notre tendre Père dans le cours de l'été, et, qui plus est, de le posséder à la Nativité dans notre nouvelle demeure un peu plus digne que l'ancienne ; mais voilà que mes espérances sont déçues. Nous sommes encore condamnés à vivre de longs mois, avant de voir nos vœux accomplis. C'est un grand sacrifice pour moi, Monseigneur, et j'en suis sûr pour tous vos enfants du Nord qui se berçaient déjà d'espoir et soupiraient après l'heureux moment où ils pourraient se jeter à vos pieds, pour recevoir votre bénédiction. Le bon Dieu dont les desseins sont cachés, en a jugé tout autrement. Il faut bien se résigner à tout en ce bas monde et adorer sa volonté sainte.

Vous me dites, Monseigneur, dans une de vos lettres, de prier et de faire prier pour le rétablissement de votre santé. C'est un devoir auquel je ne manque pas, Monseigneur, et j'ose dire que, si mes prières avaient tant soit peu de prix aux yeux de Dieu, vous seriez depuis longtemps réuni à vos enfants et rendu à leur affection.

En relisant vos lettres, Monseigneur, je vois clairement que votre cœur toujours si bon et si tendre pour nous, est affligé. Vous vous regardez comme un Père maintenu loin de ses enfants, comme un pilote séparé de son équipage ; voilà ce qui explique cette soif ardente de nouvelles et de détails qui sont du plus haut intérêt pour Votre Grandeur. Je vais donc essayer de faire droit à vos légitimes observations, Monseigneur, et consacrer les quelques moments de tranquilité que me donne l'éloignement de nos Montagnais, pour balbutier quelques mots. Ce sera comme une réparation de mon long silence et de la sobriété de nouvelles à laquelle je me vois condamné, depuis l'automne dernier, soit par mes voyages, soit par mes nombreuses occupations, qui augmentent chaque année avec les difficultés et la pauvreté du pays. L'hiver qui vient de s'écouler, Monseigneur, marquera parmi les annales de la Nativité et son souvenir sera un souvenir de désastre et de mortalité parmi nos pauvres sauvages.

Vous avez appris par la lettre du Rév. Père LeDoussal combien peu il s'en est fallu que nous fussions tous condamnés à toutes les rigueurs de la famine par la perte de nos filets, l'automne dernier. Je ne vous dirai pas, Monseigneur, quels furent alors les sentiments de mon pauvre cœur ! les larmes qui coulaient de mes yeux le disaient assez à nos *frères* découragés. Ce n'est donc qu'à force d'économies et d'industries de la part de nos bons frères et des Révérendes Sœurs que nous avons pu sustenter notre école et nous rendre au printemps sans trop souffrir. Le bon Dieu est si bon ! Il y a tant de bonnes âmes dans le ciel et sur la terre qui prient pour nous et pour nos œuvres !

Votre cœur paternel sera bien affligé, Monseigneur, lorsque vous apprendrez la grande épreuve que la divine Providence a fait subir à la plupart de nos Indiens, dans le rude hiver qui vient de s'écouler. Je compte en ce moment quarante-deux décès, et sur ce nombre vingt-quatre sont morts de faim et de froid. Les Cris de la Petite Rivière Rouge se sont dispersés. Plusieurs se sont rendus à St Henri, au Vermillon ; d'autres sont venus grossir le nombre des Cris d'Athabaska. Poussés par la disette, ces pauvres familles se sont rendues au fort et à la mission après avoir mangé leurs chiens et dans le plus complet dénûment. Que faire avec tant de monde sur les bras et comment les empêcher de mourir ? Au milieu de notre pauvreté, nous avons réussi cependant à leur faire la charité quelques jours ; je leur ai donné quelques hameçons et ils ont pu se rendre en se traînant il faut dire, jusqu'à la pointe à l'abri et à la Grande Ile, où les pêcheurs, de la Cie et les Métis leur ont donné le moyen de vivre. Quatre ou cinq vieilles femmes sont mortes de misère et de froid, mais avec les secours de notre Sainte Religion.

Nous étions arrivés à la semaine sainte, je revenais du chantier où j'étais allé passer un mois avec nos Frères pour leur faciliter leurs devoirs religieux. Jusque là, je n'avais pas eu de nouvelles bien mauvaises de nos chers Montagnais ; je les savais tous dispersés dans le fond des bois, depuis l'automne, où ils m'avaient laissé, après avoir rempli fidèlement leurs devoirs de chrétiens. Plus industrieux que nos Cris en hiver, ils savent en effet traverser les rigueurs de la rude saison et demander au bon Dieu leur pain quotidien par la prière d'abord, ensuite par leurs fusils, leurs filets, leurs haches et leurs collets à lièvres. Mais le pays devenant de plus en plus pauvre, et les lièvres faisant défaut depuis deux ans, j'appréhendais de recevoir quelque triste nouvelle de côté et d'autre, lorsqu'arriva à moi un de nos bons vieux Montagnais, qui, me touchant la main, me dit en sanglots : Mon Père, je viens t'annoncer un grand malheur : presque tous mes parents sont morts de faim ; mon frère Antoine est inconsolable, ainsi que sa vieille mère. Ils désireraient bien te voir, pour recevoir quelque mots de consolation. Aussitôt les fêtes de Pâques terminées, je me rendis en effet au Lac Brochet. Je partis de la mission avec Thomy Huppé qui conduisait mes petits chiens attelés au traineau sur lequel reposaient nos couvertures, nos provisions et ma petite chapelle portative, pour exercer le saint ministère et célébrer la sainte messe.

Voici les détails que je tiens d'Antoine Laviolette et de deux pauvres femmes qui avaient réussi par miracle à se rendre au Lac Brochet, après neuf jours de marche à travers une neige épaisse de dix-huit pouces, ne vivant que de boutons de rose gelés, d'écorce de tremble amollie au feu.

La tribu se composait de cinq loges et de vingt-huit personnes dont sept chasseurs, le reste était composé de femmes et d'enfants. Les principaux étaient : catholiques : Laviolette, Baptiste Laviolette, son fils, Joseph Makré, Kadreltral François, son fils, Joseph Kadreltral déjà marié, etc. Partis pour la chasse des animaux et des fourrures, ces pauvres gens s'étaient rendus à plus de 150 milles de toute habitation au milieu des ravins et des montagnes qui se trouvent entre Athabasca, le Fond du Lac, le fort McMurray et le portage Laloche.

Leur chasse assez heureuse au début devint pitoyable peu à peu. La disette se fit sentir sérieusement dans le camp. Après avoir essayé de tuer les élans et les rennes qui fuyaient devant eux, les chasseurs s'épuisèrent les uns après les autres. Epuisés par les fatigues de la chasse, les hommes succombèrent tous les premiers. Les uns sont tombés d'inanition sur la neige et ont rendu l'âme à Dieu, sans que personne ait pu savoir le lieu de leur dernière demeure. D'autres sont morts entre les bras de leurs enfants, qui, voyant expirer leur père, perdaient en même temps celui qui devait leur donner la vie.

Au milieu de ces désastres et n'ayant d'autre appui sur la terre que la main providentielle de Dieu, ces pauvres infortunés se sont mis en route pour se diriger vers le lac Brochet.

La distance immense qui les séparait était trop considérable et le froid trop intense.

Les chiens étaient tous crevés de faim. Les enfants se traînaient à peine et les mères de familles portaient elles-mêmes leurs petits enfants au maillot. Plus fortes que les autres, les deux jeunes femmes dont j'ai parlé plus haut réussirent donc à se rendre chez Antoine Laviolette. Elles n'avaient que la peau et les os, leur langue desséchée et paralysée par un long jeûne, pouvait à peine articuler quelques sons plaintifs. Antoine part immédiatement avec Pierre son frère et ses deux enfants, pour aller porter un peu de secours à ses parents et à leurs enfants. Son dessein était surtout d'ensevelir les morts plutôt que de secourir les vivants, puisque au rapport des deux femmes, le jeûne et la famine régnaient dans le camp, depuis plus de deux mois, plusieurs étaient morts et les autres le seraient avant qu'il pût les rejoindre lui-même. Plein de confiance en la divine miséricorde, notre bon Antoine marche nuit et jour. Son cœur est plein de douleur ; les larmes coulent de ses yeux, mais ses mains égrènent son chapelet dans sa mitaine. Au bout de trois jours, il trouve un cadavre sur le chemin. C'est son beau-père Kadreltral qui est accroupi et mort près d'un peu de bois qu'il a essayé vainement d'allumer. Plus loin, ce sont deux femmes et quatre enfants couchés autour d'un petit feu et n'attendant que l'heure fixée par le Divin Maître pour laisser la terre et passer dans l'éternité. Ils ont tous un souffle de vie, mais la plupart sont sans connaissance et ne peuvent plus se tenir debout sur leurs jambes affaiblies. Il se hâte de leur faire prendre un peu de poisson bouilli et leur rend la vie. Il laisse là son frère et un de ses fils pour leur bûcher du bois, les secourir et députer à leur secours. Pour lui, il marche toujours en avant sur le chemin ; mais hélas ! ce ne sont plus désormais que des cadavres abandonnés et semés un peu partout. Les loups et les bêtes fauves se disputent déjà les corps. Antoine, épuisé lui-même par la marche forcée, ne peut pas ensevelir les corps convenablement. La terre est gelée. Il ne peut que soustraire les corps à la dent des animaux carnassiers, en les enfermant d'un cadre de bois bûché en forme de maisonnette et récite un chapelet sur leur tombe pour le repos de leur âme. Antoine est à bout de forces, ses provisions de voyage sont épuisées et pourtant il y a encore là-bas dans les ravins, une famille entière qu'il n'a pas vue. Il réussit à s'y rendre ; en s'approchant, il découvre une loge qui est encore debout, mais sans feu. Il entre et voit encore une couronne de cadavres couchés en cercle autour d'un feu éteint. Il va de l'un à l'autre ; les uns sont morts, les autres ont le râle ; presque tous sont sans connaissance et n'attendent que la mort. Le cœur peiné et affligé au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer à la vue de tous ces êtres condamnés à la mort et à une mort certaine, puisque la distance est immense et qu'on ne peut leur porter secours à temps ; ils les laissent en pleurant et en priant pour eux. Il leur dit au revoir au Ciel et se hâte de retourner sur ses pas. Pauvres Indiens ! Vous prierez un peu pour ces chers Montagnais ; ils vous aimaient tant. Pour ma part, j'avoue que ce désastre m'a beaucoup affligé. J'ai versé plusieurs fois des larmes au souvenir de ces pauvres infortunés et je les pleure encore devant le bon Dieu. Si vrai que rendu dans la maison où j'étais allé porté des paroles de consolation, j'aurais eu besoin d'en recevoir moi-même au lieu d'en donner.

C'est là que je vis les quatre petits enfants de Catholique qu'on venait de soustraire à la famine et à la mort sur le chemin. Leur vue seule faisait compassion. Il y avait là un petit garçon que je me propose de prendre parmi nos orphelins de l'école, qui était un vrai squelette. Les yeux enfoncés, la peau du visage desséchée et noircie par la souffrance. Le pauvre petit ne pouvait se servir de ses jambes et allait en se traînant. La bouche était sans force, les dents ne pouvaient pas mâcher les aliments solides.

Je passai deux jours au milieu de ces pauvres gens. Je leur fis plusieurs exhortations, priai avec eux et pour eux, et entendis les confessions, célébrai la Sainte-Messe et fis faire les Pâques à une douzaine de personnes. Au printemps, j'ai tiré profit de tous ces malheurs pour stimuler un peu nos Montagnais. Nous avons eu une nombreuse assistance à la mission du printemps. Je compte aujourd'hui environ 250 communions et 300 confessions.

Nous avons célébré un service solennel pour les défunts en présence de tous nos sauvages. Ces pauvres gens ont été bien consolés et vivement émus.

Je suis on ne peut plus heureux d'apprendre que le Rév. Père Girouard nous est envoyé comme Supérieur de la Nativité. La présence d'un homme si digne, si saint et si capable ne peut que faire du bien à nos néophytes. J'ai hâte que ce cher Père nous amène du renfort.

Frère Henry est parti pour Saint-Charles. De quelles expressions me servir, Monseigneur, pour vous remercier de vos bontés et de votre charité pour nous ! Je suis bien consolé et encouragé.

Priez un peu pour nous, Monseigneur, recommandez bien notre œuvre si pénible aux bonnes âmes ; offrez mes plus profonds respects et remerciements aux RR. Pères Oblats de Saint-Pierre, aux Messieurs de Saint-Sulpice, aux Révdes Sœurs Grises et à celles de l'Hôtel-Dieu.

P. S. J'ai oublié de dire à Votre Grandeur que l'avenir s'assombrit pour nous. Le pays est inondé ce printemps, au-delà de ce que l'on peut dire. On passe en berge sur la Pointe aux Morts. Impossible de penser à trouver une miette de foin pour nos animaux. Nous pourrons à peine sauver nos deux bœufs. Les champs ont été submergés. Le printemps a été très tard. Les récoltes seront peu de chose. Il pleut tous les jours. Le poisson est rare. Le caribou a fait totalement défaut au fond du Lac. Le petit père de Chambeuil ne pourra pas arriver avant la mi-juillet à cause de la glace. Nos patates et notre orge ont mauvaise apparence, le champ n'est qu'un bourbier. Il ne fait pas chaud en juillet. Le bon Dieu nous réserve bien des épreuves. Le fil à rets va nous rendre d'immenses services. Merci mille fois, Monseigneur, je vais tâcher d'expédier une paire de mocassins encore, quoique je sois pauvre en timbres poste. Me feriez-vous la charité de quelques-uns M. V. par lettre, ainsi que quelques graines de jardinage : carottes, radis, choux, choux de Siam et salades.

Bénissez, Monseigneur, votre enfant indigne, mais respectueux et reconnaissant.

ALB. PASCAL, Ptre.

Nouvelles Religieuses.

—Mgr Taché est parti lundi matin pour Saint-Paul, accompagné du Rév. Père Maisonneuve, O.M.I., et de M. l'abbé Messier. Mgr assistera demain à la collation du pallium du nouvel archevêque de Saint-Paul, Mgr Ireland.

—Par décision de M. l'administrateur du diocèse de Montréal : M. A. Baril a été nommé curé de la paroisse de Saint-Rémi ; M. F. Corbeil, curé de la paroisse de Saint-Benoit ; M. L. Bonin, curé de la paroisse de Saint-Joseph de Rivière des-Prairies.

—Mgr de Saint-Hyacinthe vient d'opérer les changements suivants dans le personnel des cures de son diocèse :

MM. E. Filiatreault, transféré de la cure de Sainte-Pudentienne à celle de Saint-Grégoire ; J. C. Bessette, du Petit Séminaire de Sainte-Marie à la cure de Sainte-Pudentienne ; H. Messier, du vicariat de Saint-Pie à la desserte de la paroisse de Saint-Dominique ; A. Saint-Pierre, du vicariat de Belœil à la desserte de la paroisse de Roxton ; A. Laurence, du vicariat de Saint-Alexandre à la desserte de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste ; L. Marcorelles, du vicariat de Farnham à la desserte de la même paroisse ; A. Cardin, du vicariat de Sainte-Marie de Monnoir à la desserte de la même paroisse ; A. V. Roy, du vicariat de Sorel à la desserte de la succursale de Sainte-Sabine ; J. B. Durocher, curé de Saint-Grégoire, se retire du ministère actif et établit sa résidence à Saint-Hyacinthe ; C. A. Beaudry, vicaire à la Présentation, se dévoue à l'œuvre de l'émigration au Manitoba.

L'AFFAIRE CHAMPAGNE.

Nous publions avec plaisir la correspondance suivante qui nous arrive de Saint-Norbert :

Monsieur le Directeur,

Tout le monde connait sans doute la fameuse affaire dite : les Champagne et le chemin de fer. Mais comme plusieurs ont vu la monnaie sur un côté et d'autres sur l'autre, vous me permettrez, M. le Directeur, de montrer à tous pile et face à la fois ; je puis le faire comme qui que ce soit puisque j'ai été moi-même témoin des différents petits drames qui se sont joués.

Maintenant, avez-vous déjà entendu dire que dans un pays civilisé comme le nôtre, le citoyen ne soit pas maître chez lui, et que des intrus qui n'ont pas la première notion de la justice peuvent briser, casser et défaire impunément les clôtures, les barrières et les fossés et permettre ainsi aux animaux de faire tous les dégats, sans compter ceux que ces prétendus Messieurs font eux-mêmes. En effet, ils ouvraient les barrières cinquante fois par jour et criaient aux femmes, sachant bien que les hommes étaient à l'ouvrage : fermez les, Madame, si cela vous plait. A chaque instant, ils étaient bien aise de prendre de l'eau dans nos puits, mais de les fermer, jamais ; nous étions obligées d'y courir vite pour ne pas risquer la vie de nos enfants ; nous leur recommandions bien pourtant, mais ils nous riaient au nez. Ces vauriens prenaient plaisir à passer avec toutes leurs charges et baggages dans les champs de grains et dans les jardins, bien qu'il y eut d'autres chemins, et ils ne se gênaient pas de prendre toute sorte de légumes et de se les lancer les uns aux autres. Un jour, une dizaine de ces courageux anglais s'élancèrent sur un seul canadien pour le battre, parcequ'il envoyait un cheval qu'on avait mis paître dans son grain, mais ils eurent la prudence de se sauver à toutes jambes lorsqu'ils virent que le canadien élevait le bras au bout duquel il y avait un poing d'une grosseur respectable. Inutile de vous parler du courage de ces gens-là, à peu d'exception près, ils sont tous les mêmes, c'est-à-dire poules mouillées.

Tout ce manège durait depuis plus d'un an, quand plusieurs citoyens respectables d'ici décidèrent de relever la clôture, ce qui fut fait pendant trois jours seulement, quand ils étaient obligés de travailler loin de leur maison ; mais, à chaque fois, ils avaient la précaution de placer des pavillons pour avertir. La fois que les chars passèrent, alors que la clôture était debout le plus jeune des Champagne étant près du chemin, fut sommé de la défaire, ce qu'il refusa, et alors tous sautant du train, ils étaient une dizaine, entourèrent le jeune homme et l'un d'entre eux lui sauta à la gorge ; ce que voyant, sa cousine, Melle M. L. Chabot, courut à la maison chercher un fusil. Dès que les dix braves aperçurent une femme avec un fusil et deux jeunes gens qui arrivaient, ils montèrent dans leur char et de filer à toute vapeur. Chose remarquable, le fusil n'était pas même chargé.

Par la suite, Philipps, qui avait empoigné le jeune Champagne, ne passait pas une seule fois sans qu'un frisson de peur mortelle lui monta des talons au chignon, et à la fin, craignant que sa santé ne souffrit de ces transes continuelles, il fit une déposition qui amena l'arrestation des deux Champagne. Je ne veux pas dire qu'il s'est parjuré, mais enfin, jugez-en vous-même : il jura que la voie était barrée depuis quinze jours ; ce qui est faux, car elle ne le fut que pendant quatre jours et encore pas continuellement ; il dit aussi que Champagne lui avait dit : je te tue, et qu'un autre lui avait apporté un fusil. C'est encore faux, et quant à l'histoire du fusil, je viens de la conter telle qu'elle s'est passée. Il jura aussi que les clôtures étaient faites par pure malice, et pour faire dérailler les trains ;—encore faux, ils barraient juste pour garder les animaux et avec la précaution de mettre des pavillons, et le soir ils enlevaient tout. Etait-ce de la malice, cela ?

Nous arrivons à l'arrestation :—Trois hommes de police arrivèrent un matin, habillés en costume de chasse, portant la carabine, et, dans leurs poches, des pistolets sans doute et de mignons bracelets argentés ; ils étaient aussi accompagnés de grands chiens. Nos chasseurs n'eurent pas la vaillance d'aller droit à nos hommes qui les prenaient réellement pour des chasseurs, mais ils passèrent la journée à rôder aux environs, épiant sans doute l'occasion de faire l'arrestation sans que personne s'en aperçut. Sur le soir, Joseph Champagne qui avait couru les animaux une partie de la journée et de la nuit précédente se décida à refaire la clôture. Comme il commençait, les trois hommes l'accostèrent, Pourquoi fais-tu cela, lui dirent-ils ? C'est pour garder les animaux leur fut-il répondu. Es-tu Edmond Champagne ? Non. C'est mon frère. Nous voudrions lui parler. Joseph dit alors à Edmond que les chasseurs voulaient lui parler et ce dernier arrivant tous deux furent faits prisonniers. Craignant sans doute que les Champagne ne leur servissent la volée nos braves présentèrent leurs menotes et voulurent les ajuster aux poignets des prisonniers, mais ceux-ci ne chantaient pas sur ce ton et dirent : nous vous suivons, mais pas de ferrailles, on ne fait cela qu'aux criminels," et ils marchaient vers la voiture. Mais nos Anglais ne pouvaient se résigner à voir libre ces poings de cultivateurs laborieux et revinrent en insistant. Voyant que c'était inutile de résister les prisonniers se laissèrent faire. Madame Edmond Champagne s'étant aperçue la première de ce qui se passait faillit s'évanouir ! elle reprit ses forces et courut avertir les autres femmes. Alors, nous entourons le groupe des prisonniers et des hommes de police, mais ceux-ci ne nous laissaient point approcher et essayaient de traîner les deux victimes sans même les laisser mettre leurs habits, mais de leurs mains libres, les prisonniers donnèrent une poussée aux trois individus qui allèrent rouler à dix pieds. Ils purent alors embrasser leurs femmes, mais toutes les larmes, les prières et les supplications de ces dernières furent inutiles, il fallut partir. La femme du jeune Champagne tenait à la main un bâton avec lequel elle venait de battre une vache mauvaise, elle le portait près du visage d'un anglais et nous demandait : Dois-je le battre ? Je veux le battre ; j'ai frappé la vache qui le méritait moins que lui. Si quelqu'un avait dit oui, c'en était fait de ce nez-là. Mais je lui dis, en jetant moi-même mon bâton : non, ne leur faisons rien, ça ne peut qu'aggraver la situation de nos maris qui est déjà assez pénible. Alors nous leur faisons mettre chacun une manche de leur habit et nous voulions les faire déchaîner pour qu'ils pussent mettre l'autre, mais ces lâches qui les avaient en garde ne le voulurent pas, eux qui étaient armés de pied en cap et qui, à chaque instant, bandaient leurs carabines, ce qui nous affolait de peur pour nos maris, ces deux jeunes gens plus honnêtes et plus pacifiques que tous les Anglais à la fois. Il fallut donc se séparer. Nous fîmes vite avertir quelques parents et amis, et le lendemain ils étaient à Winnipeg au nombre d'au moins 25 tout dévoués et prêts à cautionner. Nul doute que si on avait voulu les retenir plus longtemps, l'affaire aurait mal tourné ; mais non, les autorités reconnaissant leur tort leur grâce fut accordée par l'intermédiaire de notre député que je remercie cordialement pour ce qu'il a fait pour nous. Cependant, des personnes qui se prétendent sages croient que sans lui nos maris auraient été exilés à perpétuité. Tas d'imbéciles que vous êtes ! Etes-vous assez simples pour croire qu'on peut exiler deux citoyens des plus honnêtes sur de fausses accusations ? Croyez-vous que la justice est aussi borgne que vous ? Si vous le croiez, allez vous en dans un asile d'aliénés afin d'épargner à vos parents le trouble de vous y conduire.

Au procès qui eut lieu quelques personnes dirent aux prisonniers de ne pas se défendre, que ça serait mieux : mais d'autres que je crois aussi sages voulaient que la vérité se fasse jour et que les injustices et ces fausses accusations fussent punies. Mais on leur avait interdit de voir ces personnes ; ils n'avaient reçu de conseils que des premières et ils crurent bon de leur obéir. Tous étaient certains qu'ils gagneraient avec éclat s'ils continuaient, mais eux pensant que l'affaire pouvait traîner, et voyant qu'on leur offrait leur liberté sans même la demander, prirent le parti de ne rien dire. M. Philipps leur fit dire que s'ils disaient un mot pour leur défense, il continuait son action. Est-ce assez ridicule ? Ils venaient d'être libérés par le juge. N'est-ce pas là une preuve que ce Philpps avait tous les torts et qu'il avait peur de se faire pincer à son tour ? Comme la richesse n'est pas notre partage, je crains beaucoup que le crime reste impuni. Il nous faudrait perdre du temps alors qu'il y a encore du grain sur le champ et il nous faudrait aussi dépenser beaucoup d'argent, ce qui est difficile en ces années-ci. La justice se paye cher et le pauvre n'en peut profiter souvent. Tout de même est-il assez pénible d'être ainsi opprimé dans son propre pays par des étrangers qui, la plupart, n'ont ni cœur, ni conscience, ni honneur, et qui ont pour devise, contrairement à nous : la force fait le droit ?

Maintenant, vous tous électeurs qui avez choisi des représentants pour faire vos lois et vous protéger, trouvez-vous que vous avez choisi assez d'idiots ? Quels égards ont-ils pour vous s'ils font par leur négligence la ruine de la plupart d'entre vous ? Ils font un chemin de fer pour sauver la province, prétendent-ils, mais à l'exemple de cette personne qui avait été pour voir la ville et qui n'avait vu que les maisons, prétendent-ils sauver la province et ruiner tous ses habitants ? Vous avez changé de gouvernement, vous avez fait pour le mieux ; c'est bien, puisque c'était votre goût, mais dites :—Etes-vous mieux servis qu'auparavant ? Vous dites : ils nous pillaient ! mais si c'était le cas, au moins ça n'était pas sous votre nez comme aujourd'hui ; c'est moins choquant et ça vous touchait moins personnellement. Les hommes du gouvernement sont donc bien riches aujourd'hui puisqu'ils préfèrent payer des millions de piastre aux cultivateurs pour la ruine de leurs moissons plutôt que de faire clore leur chemin de fer, ouvrage obligatoire et de peu de dépense ! Et où a été la justice de ces mêmes messieurs dans les dommages déjà payés à moitié, ou moins ? Ils donnaient, pour le même article, 20 cents à Pierre, 30 cents à Jacques et 40 cents à Jean. Est-ce là de l'ordre et de la justice ? Est-ce que les patates de Pierre ne valent pas celles de Jean ? Maintenant croient-ils établir leur gouvernement sur des bases solides en encourant la haine et le mépris des électeurs qui les tiennent au pouvoir ? Le peuple ne peut-il pas les détrôner du jour au lendemain ? S'ils ne sont pas idiots, comme il y a lieu de le supposer, et s'ils veulent rester en place qu'ils agissent en conséquence, qu'ils s'efforcent de mériter la confiance publique ; donc, c'est dire qu'il ont besoin de changer la règle de conduite qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour.

Bien que je ne connaisse guère d'autre politique que celle d'un ménage paisible qui vient d'être attristé par un incident pénible, je me permets de faire ces quelques observations de peu de valeur, je sais, mais qui, j'espère, n'offenseront aucune des personnes à qui je m'adresse, et surtout si quelque personne de mon sexe trouvait ma conduite un peu trop hardie, qu'elle se mette à ma place et elle me pardonnera mon indignation. Jeune femme, voyez partir votre mari les fers aux mains comme un criminel et on vous empêche de lui porter secours ; voyez-le coucher sur la dure dans un cachot glacé où à 10 heures du soir, une fille effrontée, qui prend plaisir à l'insulter, vient lui servir comme souper un morceau de pain et du thé dans un sale gobelet. Ne bondiriez-vous pas d'indignation ?

Merci, M. le Directeur. En terminant, je désire vous dire que celui qui vous a écrit à propos de l'affaire Champagne dans votre avant-dernier numéro, est un mauvais plaisant qui a fabriqué l'histoire du fusil puisque tout s'est passé comme dit plus haut.

Dame JOSEPH CHAMPAGNE.

Saint-Norbert, 26 Sept. 1888.

ASSEMBLEE A SAINT-LAURENT.

A une assemblée publique des électeurs de Saint-Laurent, tenue le 23 courant, il a été proposé par M. Abraham Gagnon, appuyé par M. François Richard, et résolu :

Qu'attendu les promesses faites par le et au nom du gouvernement qu'une aide serait accordée pour terminer les premiers quarante milles du chemin de fer de la Baie d'Hudson et d'en prolonger la ligne jusqu'au Lac Manitoba ; et attendu que les électeurs de la municipalité de Saint-Laurent engagés à voter pour l'hon. M. Prendergast, le secrétaire-provincial, sur la foi de ces promesses faites et répétées à diverses reprises dans sa cabale dans cette division électorale, durant les mois de juin et juillet derniers ; et attendu que le gouvernement a, depuis, refusé d'accorder aucune aide, rejettant toute demande des promoteurs de la somme votée en mai dernier pour compléter les premiers quarante milles, de même que pour prolonger la ligne jusqu'au lac, nous privant par là de toutes les facilités de transport promises, et laissant une entreprise considérable non terminée et sans valeur ; conséquemment il est résolu : que cette assemblée des électeurs de Woodlands condamne dans les termes les plus énergiques la mauvaise foi du gouvernement au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

ELECTION DE MONTREAL-EST.

Une dépêche reçue hier soir nous annonce que M. T. A. Lépine, le candidat des ouvriers et du gouvernement fédéral, a été élu par 685 voix de majorité sur M. A. E. Poirier, le candidat libéral.

Choses et Autres.

—Quatre Canadiens-français ont été élus députés à la législature de l'état du Maine, aux Etats-Unis : ce sont MM. Daniel Côté, négociant de Biddeford ; J. E. Cloutier, menuisier-entrepreneur de Lewiston ; Eloi R. Michaud, maître de poste et marchand de Frenchville, et M. Joseph Martin, marchand de VanBuren. M. Cloutier est républicain et les autres sont démocrates.

—M. F. Drayner, fils de Mme Drayner, de Québec, a été nommé aide-de-camp du lieutenant-gouverneur, à Régina.

—M. J. G. Bossé, ex-M.P. pour Québec-Centre, a été nommé juge de la Cour du Banc de la Reine à Québec, en remplacement de l'hon. juge Monk, qui vient de donner sa démission.

L'hon. M. Malhiot, des Trois-Rivières, est nommé juge pour le district d'Ottawa, en remplacement de l'hon. M. Wurtele qui est transféré à Montréal.

—L'ex-maréchal de France, François-Achille Bazaine est mort à Madrid, en Espagne, dimanche dernier. On se rappelle que Bazaine qui avait été chargé de la défense de Metz dans la guerre franco-prussienne, a été accusé et jugé coupable de trahison. Il fut dégradé et condamné à mort. Cette sentence fut commuée par le président MacMahon en emprisonnement pour la vie dans l'Ile Sainte Marguerite. Il s'échappa quelques mois après et s'enfuit en Espagne où il vient de mourrir.

PERSONNEL.

M. Frédéric Létourneau réside maintenant à Saint Eustache, près de Marquette, avec sa famille.

M. Herman Martineau, agent des Sauvages à Manitoba House, sur le lac Manitoba, est en cette ville.

Le Rév. Père Lebel, S. J., a laissé le Collège de Saint-Boniface pour se rendre au scholasticat des RR. PP. Jésuites, à Montréal, où il a été rappelé par ses supérieurs. Le Rév. Père Lebel laisse ici les meilleurs souvenirs.

Son honneur le lieut.-gouverneur Royal est arrivé de Montréal mardi matin avec Madame Royal, Melle Valade et M. Henri Royal. Son honneur est reparti ce matin pour Régina en compagnie de sa mère, de Madame Royal et de Melle Valade.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la vingtième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la seizième séance régulière, tenue lundi, le vingt-quatrième jour de septembre, A.D. 1888.

Présents : son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Dubuc, Fortin, Gauvin, Joyal, Pelletier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants :

Une requête des contribuables de la partie nord du quartier No. 1 demandant un trottoir ; une communication de J. B Joyal et les comptes suivants : Dr Fafard, $15.00 ; le maître de poste de Saint-Boniface, $4.00 ; E. R. Lloyd, $6.00.

M. le conseiller Pelletier présente le 16ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

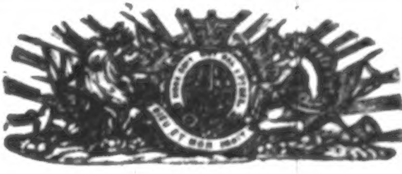
16ème rapport du comité des finances, M. le conseiller Pelletier, président, et MM. les conseillers Gauvin et Fortin.

Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : le bureau de poste de Saint-Boniface, $4 00 ; E. R. Lloyd, $6.00.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Gauvin, que le 16ème rapport du comité des finances soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Fortin, appuyé par le conseiller Turenne, qu'un comité composé des conseillers Turenne, Dubuc et Pelletier soit formé afin de s'enquérir du coût des améliorations à faire à la station de pompe pour y transporter les bureaux et la salle du conseil ; le dit comité devant faire rapport à la prochaine assemblée. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Dubuc, que la séance se lève, et la séance est levée.



DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour écuries à Fort-Macleod," seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, le 16 octobre, pour les divers travaux nécessaires à l'érection d'écuries à Fort-Macleod.

Les plans et devis peuvent être vus au département des travaux publics, à Ottawa, et au bureau du commis des travaux, à Regina, et, sur demande, à l'officier en charge à Fort Macleod, le et après lundi, le 24 septembre.

Les soumissions ne seront pas considérées à moins d'être faites en la forme voulue et signée de la signature courante des soumissionnaires.

Un chèque accepté, représentant *cinq pour cent du montant de la soumission* et payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera forfait si le signataire refuse le contrat ou ne peut l'exécuter jusqu'au bout, mais sera remis dans le cas de soumission non acceptée.

Le département des travaux publics ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre.

Par Ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 18 septembre 1888.

2ins 27 9 88

INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

Et des paroisses environnantes

Sont cordialement INVITÉS à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

:o:

Chaque Departement est au Complet.

:o:

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

:o:

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MADAME PONTON.

:o:

CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

3m.6.9.88



P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Chronique Locale.

—Voyez l'anonce de M. F. E Verge.

—Melle Rhéa jouera toute la semaine prochaine à l'Opéra.

—Une bonne couturière trouvera de l'emploi chez MM. Langevin & Gareau.

—Le conseil de ville de Winnipeg est à considérer la question de la démission de M. McRobie comme chef de la brigade de secours.

—George Fulljames, boxeur, de Winnipeg, s'est fait tué par un inconnu à Grand Forks, dans une bataille qui avait été arrangée pour la bagatelle de $25.

—MM. Marcoux et Cinq-Mars partent demain matin pour Saint-Pierre où ils ont entrepris la construction d'une maison et d'une grange pour M. Lafond et de deux granges pour M. Durnerin.

—Vente de terrains, dans la cité de Winnipeg, pour arrérages de taxes, lundi le 1er d'octobre, A.D. 1888, à 10 heures a.m. au Trinity Hall, coin de l'avenue du Portage et de la rue Garry, cité de Winnipeg.

—Nous voyons par les journaux anglais que le gouvernement demande des soumissions pour la construction de la clôture sur le chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge. Les soumissions seront reçues jusqu'à lundi, le 1er octobre.

—Soirée à Saint-Boniface, lundi, le 8 octobre. Musique vocale et instrumentale. Causerie par le Rév. Rév. Père Drummond, S.J., sur "*L'héroïsme du missionnaire.*" Grand dîner donné par les Dames de l'"Ouvroir de Saint-Boniface."

Prix des billets, 50 cents.

—Le maître-général des postes a décidé de ne plus mettre en vigueur le règlement qui rendait obligatoire, pour l'enregistrement d'une lettre, l'emploi d'un timbre spécial. Dorénavant, toute lettre, portant le nombre de timbres ordinaires suffisants pour couvrir les frais d'enregistrement, pourra être enregistrée et envoyée à destination.

Ce changement sera surtout apprécié dans les campagnes où l'on pouvait quelquefois difficilement et avec peine se procurer le timbre spécial d'enregistement.

—Extrait de la dernière *Gazette Officielle* :

Pour être auditeur-provincial : George Black de la cité de Winnipeg, *vice* Walter R. Nursey qui a été démis.

Pour composer un bureau de commissaires pour faire l'investigation des affaires de la municipalité de la ville de Minnedosa, tel que pourvu par 50 Vic., chap. 39, intitulé "Un acte concernant les municipalités endettées." son honneur D. M. Walker, juge de la cour de comté du district judiciaire de l'ouest : son honneur Joseph Ryan, juge de la cour de comté du district judiciaire du centre, et Charles A. Boxer, de la cité de Winnipeg, comptable.

—Nous annoncions, il y a quelques jours, la mort accidentelle de M. Joseph Huot, fils de Madame Huot, de cette ville. Voici ce que nous lisons dans nos échanges, au sujet de la triste fin du malheureux jeune homme :—

Un canadien du nom de Huot a été victime d'une terrible accident jeudi soir à Brockville, Ontario.

Près de cette ville, il y a deux voies ferrées voisines l'une de l'autre et sur lesquelles circulent tous les jours un grand nombre de convois.

Huot marchait sur une de ces voies jeudi soir lorsqu'il vit venir une lecomotive qui s'avançait à toute vitesse. Il s'en alla sur l'autre voie pour laisser passer le train.

Mais il y avait sur chaque ligne un convoi qui s'avançaient en sens contraire et en s'éloignant de celui qui venait en face de lui, Huot fut écrasé et mis en pièces par le second qui venait en arrière de lui.

On a arrêté aussitôt le train pour aller recueillir le pauvre malheureux qui était meurtri et haché. Son corps était ouvert et les entrailles en étaient sorties et disséminées à quelques pieds du lieu du sinistre.

On a transporté le cadavre à la gare de Brockville où il a passé la nuit de jeudi soir et on a tenu une enquête.

On a trouvé dans les habits de Huot la somme de $193.

Echos du Nord-Ouest.

Régina,

22 Septembre.—La *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest publée aujourd'hui, contient, entre autres nominations, les suivantes :

Il a plu à son honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes : pour être juges de paix,—M. George Harper, de Battleford, Saskatchewan ; M. Bernard Bernard LaRivière, de la Rivière de la Paix, Athabasca.

Pour être imprimeur du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.—M. Robert Bell Gordon, Greffier de l'assemblée législative, Régina, vice A. E. Forget démissionnaire.

Pour être seul octroyeur de licenses de billiard et autres tables.—M. Louis O. Bourget, de Régina, Assiniboia, *vice* R. B. Gordon démissionnaire.

—Un nouveau district scolaire est formé, comme suit :—la section fractionnaire 19 dans le township 45, rang 3, les sections 19, 20, 29, 30, 31 et 32 dans le township 44, rang 3, et les sections 1, 2, 3, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 23 et 24, dans le township 45, rang 4, le tout à l'ouest du troisième méridien, sous le nom de "Le district scolaire public catholique de Mazenod No. 20 des Territoires du Nord-Ouest."

Et à la première assemblée des contribuables du dit district tenue à la résidence de Alexandre Arcand, le 16 juillet 1888, MM. Modeste Lucier, François DesRivières et Baptiste Larocque ont été élus syndics.

—Les districts scolaires de Taché et de Saint-Antoine sont divisés en trois districts scolaires,—le district scolaire de Saint-Antoine, le district scolaire de Saint-Julien, pour lequel MM. Isidore Dumas, Joseph Pilon et William Vandal furent élus syndics, et le district scolaire de Saint-Paul, pour lequel M. Isidore Villeneuve, Charles Carrière et Maurice Anarie furent aussi élus syndics.

NAISSANCES.

A. Saint-Joachim de LaBaoquerie, le 10 courant, Madame Louis Paradis, un garçon.

MARIAGE.

Marcoux-Seaton.—A la cathédrale, le 25 courant, par M. le curé Dugas, M. Arcadius Marcoux, fils de M. Edmond Marcoux, de cette ville, à Melle Jeanne Seaton aussi de Saint-Boniface.

Genest-Sharky.—Lundi, à l'église de l'Immaculée Conception, Winnipeg, par M. l'abbé A. A. Cherrier, curé, M. Louis Omer Genest, de la Cie du Pacifique, à Winnipeg, à Melle Marguerite Marie Sharky, fille de M. John Sharky. Pas de cartes.

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,

Marchand de Tabac, Fruits, etc.

Avenue Taché, Saint-Boniface.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

PERDU.

Depuis le 16 courant, un cheval (pony) gris âgé de 8 ans environ, avec les lettres D L sur le cou et G C sur la fesse gauche. Toute personne qui le ramènera à mon magasin, No 485, rue Principale, Winnipeg, sera libéralement récompenseé.

JOSEPH LEBLANC.

27 9 88

INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE DEMANDE.

On demande pour l'école de Selkirk un instituteur ou institutrice ayant un diplôme ou au moins un permis pour l'enseignement du français et de l'anglais. On peut s'adresser à M. le Surintendant Bernier ou au Très Rév. Père Allard, O.M.I., V.G.

3ins 20.9.88.

JOHN BEDARD

Mecanicien

— ET —

Machiniste,

FABRICANT ET COMMERÇANT DE

TOUTE ESPECE DE MACHINERIE.

Ouvrages en Eer et en Cuivre fondus.

Reparation :-: de :-: Machines

(Les machines à vapeur une spécialité.)

TOUT OUVRAGE EST GARANTI.

PRIX MODÉRÉS.

S'adresser aux bureaux de la Cie :

BARB WIRE WORKS CO.,

47 Rue Lombard, Winnipeg.

6m.27.9.88.



DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Palais de Justice, etc., à Calgary, T. du N.-O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à jeudi, le 18 octobre prochain, pour les divers travaux nécessaires pour l'érection d'un palais de justice à Calgary, T. du N.-O.

Les plans et spécifications peuvent être vus au Département des Travaux Publics, à Ottawa, et aux bureaux de M. Kenway, commis des travaux, à Calgary, le et après samedi, le 22 septembre, et les soumissions ne seront pas prises en considération à moins d'être faites en la forme fournie et signée de la signature courante des soumissionnaires.

Un chèque accepté, payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics et égal à *cinq pour cent du montant de la soumission* devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera forfait si le signataire refuse le contrat ou manque de le remplir jusqu'à la fin, mais sera retourné au signataire dans le cas où sa soumission ne serait pas acceptée.

Le département ne s'engage aucunement à accepter la plus basse des soumissions ni aucune autre.

Par Ordre,

A. GOBEIL, Secrétaire.

Department des Travaux Publics, Ottawa, 15 septembre 1888.

2 ins 27 9 88

WM. BELL,

288 rue Principale, coin de la rue Graham.

LES MARCHANDISES D'AUTOMNE ARRIVENT.

Etoffes à Robes, Manteaux, Châles, Draps à Manteaux, Casques et Pardessus en fourrures.

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

UN ASSORTIMENT COMPLET DE

Chemises, Vètements de dessous, Gants, Mitaines, Souliers en peaux de Chevreuil et d'Orignal, Etc.

3m 13.9.88 **Wm. BELL,** *ETABLI EN* 1879.



ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

Dr J. H. O. LAMBERT,

Médecin–Chirurgien—Accoucheur ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

FORTIN & BUREAU,

AVOCATS—ATTORNEYS,

366 rue Main, Winnipeg, Manitoba.

Argent à prêter sur hypothèque.

Geo. E. Fortin, L.L.B., Saint-Boniface, Man.

Jacques Bureau, L.L.B. Winnipeg.

6m 18.6.85

IMPORTATIONS NOUVELLES ! IMPORTATIONS NOUVELLES ! !

AU BON MARCHÉ !

LE MAGASIN DES FAMILLES !

:o:

L'assortiment d'automne et d'hiver est maintenant complet dans tous les départements et les PRIX sont plus BAS QUE JAMAIS

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, CHAUSSURES, FOURRURES, Etc., Etc., Etc.

:o:

Une visite est respectueusement sollicitee.

Au pavillon Francais.

Departement des chaussures a la botte d'or.

F. E. VERGE, Proprietaire - Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5.4.88.

AGRICULTURE.

MOYEN DE RÉUSSIR DANS L'ÉLEVAGE DES VOLAILLES.

M. Charles Lyman qui s'est acquis une grande renommée comme éleveur de volailles, écrit ce qui suit dans le dernier numéro du *Farmer's Advocate* : " Pour l'élevage des volailles, à quelque race qu'elles appartiennent, il faut toujours viser à les garder en bonne condition et à en améliorer la race."

Vous pouvez atteindre ce but en observant les règles suivantes :

1o. Construisez votre poulailler de manière à ce que les volailles n'aient pas à souffrir du froid ; il doit être exempt d'humidité, ce fléau mortel des poules, et pour cela éviter de le mettre en contact direct avec un terrain bas, à moins d'avoir préalablement écarté les eaux par un bon drainage. Il convient de l'établir à quelques pieds du sol, plutôt que de le faire partir à plain-pied. La volaille s'y rend, au moyen d'une petite échelle, le dernier degré l'amenant droit au logis.

2o. Ayez soin d'établir dans le poulailler un lit de cendres et poussière des chemins dans lequel les volailles puissent se rouler ; répandre aussi sur le plancher des déchets de toutes sortes dans lesquels vous y introduirez de temps à autres quelques grains de blé et de blé-d'Inde, afin d'entretenir vos volailles en constante activité par la recherche qu'elles feront de ces grains.

3o. Procurez-vous des poulets de bonne venue et vigoureux, nul ne devant avoir plus de 1 à 2 ans, en gardant un coq pour douze poules si ce sont de grosses volailles, et un coq pour trente à quarante poules si ces dernières sont de petite race.

4o. Donnez beaucoup d'air à vos volailles, particulièrement en été.

5o. Donnez constamment à vos volailles ample quantité d'eau fraiche, et ne permettez jamais qu'elles souffrent de la soif.

6o. Donnez-leur deux ou trois repas par jour ; divisez la nourriture de manière qu'elles ne mangent pas trop promptement, et qu'elles puissent pendant ce temps là prendre de l'exercice. Donnez-leur que juste la quantité de nourriture suffisante pour chaque repas, de manière à ce qu'elle n'en laissent pas, car les volailles se dégoûteraient vite de cette nourriture.

7o. Mélangez la nourriture, sèche et cuite ; un mélange de déchets de viande et végétaux est une excellente nourriture pour le repas du matin.

8o. Donnez le matin une nourriture molle à vos volailles, et le soir des grains entiers ; dans le cours de la journée, mêlez aux déchets distribués dans le poulailler, un peu de blé et du blé-d'inde écrasé, afin qu'en grattant ces déchets elles se donnent de l'exercice.

9o. Par-dessus tout, faites en sorte que le poulailler soit d'une grande propreté et bien ventilé.

10o. Ne gardez pas un trop grand nombre de volailles dans le même poulailler, car autrement vous pourriez vous attendre à ce qu'elles soient atteintes de maladies qui leur sont propres dans ces conditions.

11o. Répandez de temps à autre de la poudre carbolique sur le lit de cendre et poussière dans lequel les volailles se roulent ; c'est un moyen efficace de détruire les poux.

12o. Lavez les juchoirs et les pondoirs : lavez les à l'eau de chaux une fois par semaine en été, et une fois par mois en hiver.

13o. Que la basse-cour affectée aux poules et aux poulets soit de grande étendue ; elles y gagnent à avoir un grand parcours, là surtout où elles ont du gravois et beaucoup d'herbes tendres à leur disposition.

14o. N'élevez pas plusieurs espèces de volailles dans le même temps, à moins que vous n'en fassiez une spéculation ; dans ce cas là votre poulailler doit avoir la grandeur nécessaire pour pouvoir séparer les différentes races ; il ne doit être de même de la basse cour qui doit être divisée en autant de compartiments que vous avez d'espèces différentes de volailles.

15o. Introduisez du sang nouveau chez vos volailles, tous les ans ou à peu près, en achetant soit un coq ou en vous procurant des œufs, d'un éleveur en renommée.

16o. Si vous achetez des volailles ou des œufs, ne vous adressez qu'à un éleveur qui a la réputation de garder de belles volailles. Vous aurez quelque chose de plus à payer pour l'achat, mais avec la certitude de recevoir les races de volailles que vous aurez demandées. Les volailles de rebut ne sont pas achetables à aucun prix.

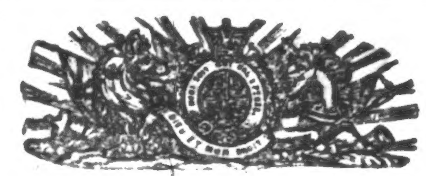
17o. A l'automne, lorsque vous faites le choix de volailles à garder pour l'élevage, réservez les plus belles et envoyez les autres au marché ou réservez-les pour le pot-au-feu.

SOINS À DONNER AUX ANIMAUX À L'AUTOMNE.

Il n'y a pas de saisons dans l'année où le bétail exige plus de soins qu'à l'automne. Deux causes influent grandement sur le malaise du bétail à cette saison : d'abord, les pâturages laissent grandement à désirer au point de vue d'une nourriture substantielle, les animaux alors amaigrissent rapidement, les vaches diminuent considérablement en lait ; les pluies et les gelées souvent fréquentes, jointes à ce manque de nourriture insuffisante à leur entretien, sont pour le bétail une source de nombreuses maladies, parfois graves.

Il importe donc, à cette saison, de donner aux animaux une nourriture supplémentaire qu'on leur distribue soit dans la basse cour, soit à l'étable. Il est aussi nécessaire de les faire coucher la nuit à l'étable afin de les soustraire aux intempéries de la saison et du froid. Les animaux sont aussi sensibles au froid que l'homme qui a le soin de se vêtir d'un par-dessus, même avant que la saison d'hiver arrive ; par conséquent les animaux ont besoin d'un abri contre les vents froids, la pluie et la gelée, le jour comme pendant la nuit. Si le bétail est chétivé à l'automne, non-seulement il lui faudra plus de nourriture d'entretien pendant le temps de la stabulation d'hiver, mais il se ressentira toujours du manque de soin à son égard. Ce n'est assurément pas faire économie de fourrage que de laisser les animaux jusqu'au temps où le sol est couvert de neige, car outre que les pâturages se détérioreront par le piétinement des animaux, ceux-ci sont sujets à contracter des maladies souvent mortelles. Dans ces conditions le bétail n'est guère en état d'entrer en hivernement d'une manière profitable.

—*G. des Campagnes.*



CANAL DU SAULT STE. MARIE.

Avis aux Entrepreneurs.

ON recevra à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, MARDI, le 23ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, des soumissions cachetés, adressées au soussigné et portant la suscription ; " Soumissions pour le Canal du Sault Ste-Marie," pour la construction d'un canal du côté canadien de la rivière, à travers l'Ile Ste-Marie.

Les travaux seront divisée en deux parties : la première comprendra la formation du canal à travers l'île, et la construction des écluses : la seconde comprendra le creusement du chenal aux deux extrémités du canal et la construction des piliers.

On pourra examiner le et après MARDI, la 9ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, une carte de la localité avec les plans et devis, à ce bureau où l'on pourra se procurer les formules de soumissions.

On pourra aussi se procurer les mêmes informations, relativement aux travaux, au bureau de l'officier local dans la ville du Sault Ste-Marie, Ont.

Les soumissionnaires qui ont l'intention de faire des offres sont avertis que les soumissions ne seront prises en consideration que si elles sont faites strictement d'après les formules imprimées fournies et accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont examiné soigneusement la localité et la nature des matériaux trouvés dans les puits d'assai.

Dans le cas de soumission par des sociétés les soumissionnaires devront y joindre la signature actuelle de la raison sociale au complet, avec la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de la dite société ; et de plus chaque soumission pour la construction du canal et des écluses devra être accompagné d'un reçu de $20,000 de dépôt de banque, et chaque soumission pour le creusement et l'élargissement du canal aux deux extrémités et la construction des pilliers devra être accompagné d'un reçu de $7,500 de dépôts de banque. Ces reçus de dépôt—des chèques ne seront pas acceptés—doivent être endossés par le ministre des chemins de fer et canaux, et seront confisqués si la personne qui soumissionne refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnés dans l'offre soumise ;

Des reçus de dépôt ainsi envoyés seront remis aux personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

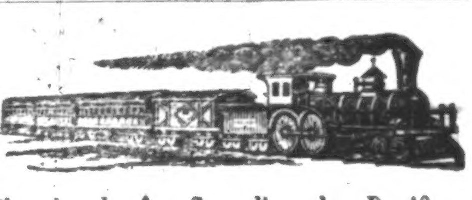
Ce département ne s'engage pas cependant à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 8 août 1888.

9ins 23.8.88



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. Départ		Allant à l'Est Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20	A } Moosejaw { D	22 55
3 30	D } Moosejaw { A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 3[illegible]	Glacier House B. C.	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.		Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est	
G 10 00	F 10 10	D † Winnipeg A	F 16 40	G 19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	† Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	† Morton	12 50	10 35
12 20	F 21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A B Boissevain D	7 35	....
G 20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepte le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.